



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 29

DELIBERATION  
n° 2025 - 06 - 02

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025

ID : 085-200023778-20251217-DL2025\_06\_02-DE

S LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLECH, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Joël GIRAudeau, Sandra DUBOS, Tiphanie JACOMINO, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Maryse AUGUIN.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Joël GIRAudeau à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Maryse AUGUIN à Nicole BOULINEAU.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

Fonds de concours « DSC 2024 » :  
examen de demandes

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Lors de sa séance du 18 juillet 2024, le Conseil Communautaire a approuvé le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire 2024. A ce titre et en complément, il a décidé d'accorder aux communes membres du Pays de Saint Gilles Croix de Vie des fonds de concours communautaires.

Commune	Projet	Montant	Financements autres que fonds de concours	Fonds de Concours PSGA	Autofin. communal
Givrand	Aménagement de la rue des Clergeries - Tranche 3 (partie Nord)	301 186,15 €	50 000,00 €	26 981,82 €	224 204,33 €
Saint Maixent sur Vie	Effacement de réseau et éclairage public rue du Pay	97 392,01 €	0,00 €	38 795,21 €	58 596,80 €
	<b>TOTAL</b>	<b>398 578,16 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>65 777,03 €</b>	<b>282 801,13 €</b>

**Le Conseil Communautaire,**  
**Dûment convoqué,**  
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants et L.5216-5 IV,**

**Vu le BP 2025,**

**Vu la délibération n° 2024-04-03 du Conseil Communautaire du 18 juillet 2024 relative à la Dotations de Solidarité Communautaire,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 octobre 2025 et du 4 décembre 2025,**

**Vu le rapport,**

**Considérant que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,**

**Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

#### **DECIDE :**

**Article 1 : d'attribuer un fonds de concours de 26 981,82 € à la commune de Givrand pour l'aménagement de la rue des Clergeries - Tranche 3 (partie Nord), présenté au titre du fonds de concours « DSC 2024 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 21 585,46 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune de l'état justificatif du versement du règlement ;**

**Article 2 : d'attribuer un fonds de concours de 38 795,21 € à la commune de Saint Maixent sur Vie pour l'effacement de réseau et éclairage public rue du Pay, présenté au titre du fonds de concours « DSC 2024 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 31 036,17 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune de l'état justificatif du versement du règlement ;**

*SLO*

**Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.**

Fait et délibéré,  
 Les jour, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures,  
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

André COQUELIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 22 DEC. 2025  
 - de la transmission au contrôle de légalité le :  
 - de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 22 DEC. 2025

Givrand, le 22 décembre 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).